CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2024 à 20 h 00

L'an deux mille vingt-quatre et le trente et un janvier à 20 h 00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard LAURET, à la salle d'honneur de la mairie de Montolieu.

Etaient présents :
Cécile AGASSE, Aurélie BARBERO, Magalie BOST- BERGÉ Antoine CASAS-HARILLO, Laure ESCARÉ, Jeanne ETORÉ-LORTHOLARY, Bernard LAURET, Éric OLIVIER, Jean-Luc OLIVIER

Etaient absents :
Jamel GHARBI, pouvoir à Bernard LAURET
Valérie MONRAISIN pouvoir à Laure ESCARÉ
Vincent PICQUE pouvoir à Jamel GHARBI (non pris en compte)
Jacques SAFONT pouvoir à Jean Luc OLIVIER
Céline SALA pouvoir à Aurélie BARBERO

La séance est ouverte à 20 h 10

Secrétariat de séance

Laure ESCARÉ propose d'assurer le secrétariat.
La proposition est retenue par 12 voix pour et une voix contre.

Ordre du jour
- Approbation du procès-verbal du conseil du 14 décembre 2023 ;
- Renouvellement de la ligne de trésorerie ;
- Prêt pour les travaux du PAVE
- Validation du PADD
- Engagement de la commune sur le coût complémentaire des travaux du musée Ceres Franco
- Signature de la charte de l'arbre et du paysage du département de l'Aude
- Droits de préemption
- Désignation d'un représentant au dialogue territorial Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et Programme Local de l'habitat (PLH) ;

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 13 DECEMBRE 2024

Le procès-verbal a été communiqué avec la convocation au présent conseil.
- Le conseil approuve le Procès-Verbal par 7 voix pour, une abstention et 5 contres.

RENOUVELLEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

La commune dispose d'une ligne de trésorerie suite à une décision du conseil municipal de février 2023. Compte tenu du montant des travaux engagés pour le PAVE, et du décalage de réception des subventions accordées une fois les travaux finis, il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie existante. Son montant doit également être augmenté, pour couvrir la TVA et le montant de l'ensemble des subventions.

Laure ESCARÉ présente la proposition du crédit agricole

PROPOSITION DU CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC

Montant plafond	**300 000 EUR**
Taux VARIABLE préfixé	**Indexé sur €URIBOR 3 MOIS moyenné du mois facturé, soit à titre indicatif sur index du mois de janvier 2024 à 3,93% à un taux de : 5,43%**
Durée	**1 an**
Marge sur index ci-dessus	**1,50%**
Intérêts payables à terme échu	**Mensuellement**
Règlement des intérêts débiteurs par	**Mensuellement par procédure de débit d'office**
Frais de dossier	**0,25% soit 750,00 EUR**

Le Conseil municipal vote à l'unanimité

- Le renouvellement de la ligne de trésorerie
- L'autorisation à B. LAURET, à signer le contrat

SOUSCRIPTION D'UN PRET POUR LES TRAVAUX DU PAVE

Les travaux du PAVE sont engagés pour 466 920 euros (frais d'étude compris) dont 10605 ont déjà été versés. Il reste donc à couvrir 456 315 euros.
Des subventions ont été attribuées pour 354 350 euros, dont 90 000 déjà versés. (60 000 au titre des amendes, et 30 000 sur la DSIL 2020). Il resterait à percevoir après achèvement des travaux 264 350 euros.
Il revient donc à la commune de couvrir sa part par un prêt.
Il est proposé de souscrire un prêt de 210 000 euros.
La proposition suivante a été faite par le crédit Agricole

Montant	Durée (ans)	Taux trimestriel	Échéance	Total intérêts	Taux mensuel	Echéance	Total intérêts
210 000 €	15	4,04%	4 684,08 €	71 044,70 €	4,04%	1 557,56 €	70 360,34 €
210 000 €	20	4,14%	3 872,85 €	99 828,10 €	4,14%	1 288,10 €	99 144,91 €

➢ Conditions générales

La présente proposition est formulée sous réserve d'acceptation de votre dossier par notre Comité des Crédits.

- Garantie de taux : Cette proposition est valable 15 jours à compter de la présente.
- La signature du contrat interviendra au plus tard dans les 60 jours suivants
- Tirages (éventuellement échelonnés) dans les 8 mois à compter de la date d'édition du contrat, dont le premier de 10% minimum à intervenir impérativement dans les 4 premiers mois.
- Conditions de remboursement anticipé (à date d'échéance) :
  - Indemnité financière en période de baisse de taux.
  - Indemnité de gestion égale à 2 mois d'intérêts.
- Frais par dossier : 0,15 % du montant emprunté, soit **315 €**.

Le Conseil municipal vote par douze voix pour et une voix contre.

La souscription du prêt auprès du crédit agricole sur la base d'une durée de 15 ans

- L'autorisation à B. LAURET, à signer le contrat de prêt

VALIDATION DU PADD

Le projet finalisé de PADD a été transmis aux conseillers avec la convocation.
Son vote permettra de bloquer tout projet d'aménagement qui ne serait pas en harmonie avec les axes de développement retenus par la commune.

- Le conseil vote par 11 voix pour et trois contres.

Le PADD sous réserve que la colline St Roch soit intégrée dans la zone de protection page 15 et que les erreurs soient corrigées (éoliens, faute d'orthographe, compléments à apporter concernant les pôles d'attractivité).

ENGAGEMENT DE LA COMMUNE SUR LE FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DES TRAVAUX DU MUSEE CERES FRANCO

Le financement initial des travaux du Musée Cérès Franco s'élevait à 2 600 000 euros, le financement total actualisé s'élève à 4 600 000 euros. La part de financement initialement prise en charge par la commune de Montolieu était de 15 000 euros (soit 0,57% du total).
Pour couvrir le montant actuel des travaux, en dépit d'un apport de 780 000 euros du FNADT (Etat), chacune des collectivités membres du GIP a été sollicitée pour apporter un financement complémentaire
La commune de Montolieu est à son tour sollicitée pour apporter 11 000 euros complémentaires.
Cela porterait à 26 000 euros la contribution totale de la commune (le pourcentage restant 0,57 %).
Le paiement de cette somme sera étalé sur 3 ans. (2024, 2025, 2026).

- Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder un financement complémentaire de 11 000 euros pour les travaux du musée Ceres Franco, et d'autoriser Bernard LAURET à signer la convention.

SIGNATURE DE LA CHARTE DE L'ARBRE ET DU PAYSAGE DU DEPARTEMENT DE L'AUDE

Par courrier du 20 décembre 2023, Madame Hélène SANDRAGNÉ, présidente du Conseil Départemental de l'Aude, adressait aux communes la charte de l'arbre et du paysage, adopté par le conseil départemental le 19 octobre 2023.
Mme SANDRAGNÉ nous invite à délibérer à notre tour sur la mise en œuvre des orientations et des principes méthodologiques de cette charte.

- Le Conseil municipal donne l'autorisation à B. LAURET de signer la charte par 12 voix pour et une voix contre

DROIT DE PREEMPTION

Désignation du bien vendu :

Réf. Cadastrale :

Section	N°	Lieu-dit	Superficie totale
AB	0081	3 Place Maurice Bertrand	29 m²

Usage : LOCAL D'HABITATION A USAGE DE DÉBARRAS

Prix de vente : 11 000,00 EUR

Vendeur(s) : Co-propriétaires : LORTHOLARY Bernard, LORTHOLARY Jeanne, SUSKIND Patrick

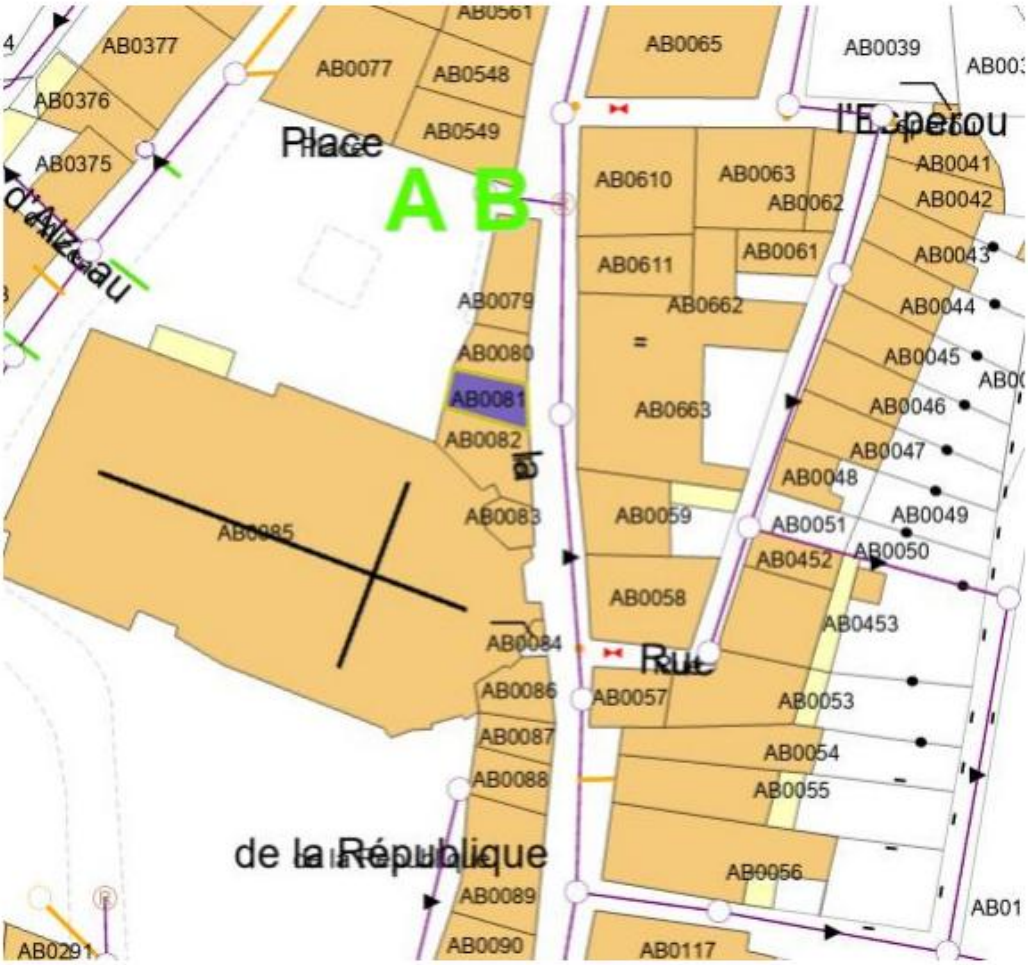

- Le conseil se prononce à l'unanimité contre l'exercice du droit de préemption (Jeanne ETORÉ-LORTHOLARY ne vote pas)

Désignation du bien vendu :
Réf. Cadastrale :

Section	N°	Lieu-dit	Superficie totale
AB	0349	35 rue des Remparts	152 m²

Usage : MAISON D'HABITATION
Prix de vente : 175 000,00 EUR
Vendeur(s) : Co-propriétaires : PORCELL-PAOLUCCI Julie, PORCELL Fabrice

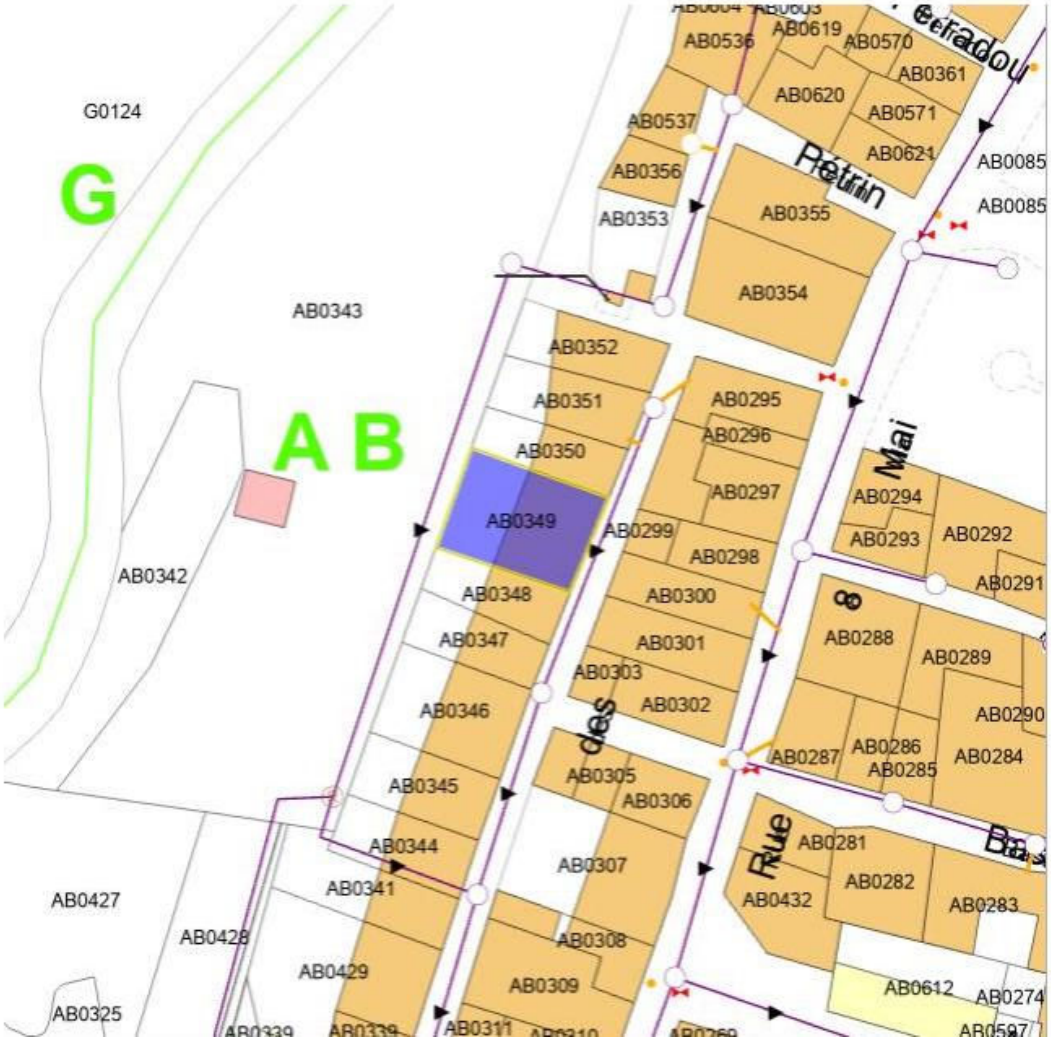

- Le conseil se prononce à l'unanimité contre l'exercice du droit de préemption

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU DIALOGUE TERRITORIAL DU SCOT-PLH

Suite à l'approbation récente des deux documents de planifications que sont le SCOT et le PLH, Carcassonne Agglo souhaite installer des dialogues territoriaux calqués sur les bassins de vie afin de favoriser les échanges entre les communes.

La commune doit donc désigner un représentant ainsi qu'un ou deux suppléants au sein du conseil municipal pour siéger au sein de ces dialogues territoriaux.

Jean Luc OLIVIER propose d'assurer cette représentation.

- Le conseil municipal valide à l'unanimité la candidature de Jean Luc OLIVIER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.